

RÈGLEMENT DES FOULEES ANDRE HEUTE PAR LES LIONS TRIATHLON – 05 avril 2026

1. Les parcours des foulées de 5 kms, 10 kms et 20 kms sont ouverts à tous les cadets, juniors ou adultes, licenciés ou non. Le parcours du 5km est également ouvert aux minimes. La course a lieu dans les rues et sentes de Saint Marcel et ne comprends pas de difficulté. Le départ des courses 10 et 20 km aura lieu au Stade du COSEC, à 09h00 et le départ de la course 5km aura lieu au même endroit à 09h15.
2. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration ou de course sans dossard.
3. Une licence FFA (Athlé Compétition/Athlé Entreprise/Athlé Running) en cours de validité à la date de la manifestation est requise ou un PPS est obligatoire à l'inscription : aucun transfert de document n'est possible lors du retrait des dossards. A partir du 1er septembre 2024, la FFA propose, avec le Parcours de Prévention Santé, un outil en quatre étapes de sensibilisation aux risques, aux précautions et aux recommandations liés à la santé des coureurs. Connectez-vous sur la page web <https://pps.athle.fr/> dans les 3 mois avant les Foulées André Heute. Au terme de ce parcours, vous pourrez télécharger une attestation qui remplace le certificat médical.
4. L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile. Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance individuelle accident qui couvre ses pratiques sportives et de loisirs. Les organisateurs ne sauraient en aucun cas être tenus pour responsables des déficiences physiques des concurrents et déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.
5. Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'un remboursement que sur présentation d'un certificat médical justificatif et ce avant le 03 avril 2026. Au-delà de cette date, l'organisateur ne garantit aucun remboursement.
6. La sécurité sera assurée sur le parcours par des bénévoles et une assistance médicale sera présente.
7. Pendant la course, tout abandon, accident ou incident doit être déclaré au prochain signaleur et il est précisé que les participants se doivent secours et assistance. En cas d'abandon, le participant doit le déclarer au prochain signaleur ou au vélo-balai et remettre son dossard. Il pourra ensuite au choix rejoindre le point d'évacuation qui lui sera indiqué ou rentrer par ses propres moyens.
8. Les participants doivent impérativement rester sur le parcours matérialisé par l'organisateur.
9. Ravitaillement liquide et solide, salé et sucré distribué par les bénévoles après la ligne d'arrivée.
10. Les participants renoncent à tout droit à l'image pour les photos prises durant l'épreuve. Elles pourront être utilisées par les organisateurs ou ses partenaires à des fins promotionnelles.
11. L'organisateur se réserve le droit de changer le parcours ou le kilométrage à n'importe quel moment si les conditions l'exigent avant et pendant la course.
12. Les participants s'engagent à respecter l'environnement notamment en conservant avec eux les emballages de gels et barres énergétiques. Tout manquement à cette règle entraînera la disqualification du participant.
13. En cas d'annulation par l'organisateur, celui-ci remboursera une somme, calculée par participant tenant compte des frais engagés, sans que cette somme puisse dépasser le montant de l'inscription.
14. Afin de faire obstacle à la diffusion de la COVID 19, en accord avec les recommandations gouvernementales et de la FFA, l'accès au retrait des dossards est uniquement réservé aux participants et port du masque recommandé.
15. La participation à l'épreuve implique automatiquement l'acceptation du présent règlement.

Inscriptions en ligne jusqu'au 03 avril 2026 sur www.lescoursedeslions.com.

Course 5 km : 5€ / Course 10 km : 10€ / Course 20 km : 15€

Inscriptions sur place : tarifs en ligne +2€